



Association régie par la loi du 1er juillet
1901
et le décret du 16 Août 1901
www.legitimesdepenses.org

Siège de l'association LEGITIMES
DEPENSES
12 rue de Bouin – Quartier Orgemont –
95100 ARGENTEUIL
Tél : 0970 406 151 - Fax : 0972 221 914
contact@legitimesdepenses.org

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ARGENTEUIL BEZONS

2006 – 2011

ETUDE DE L'ASSOCIATION LEGITIMES DEPENSES
ASSOCIATION DE DEFENSE DES CONTRIBUABLES
ARGENTEUILLAIS ET BEZONNAIS

*HISTOIRE DE
« LA GRANDE NEBULEUSE POURPRE »
TOME 1*

LEGITIMES DEPENSES

AVANT PROPOS ET AVERTISSEMENT AUX LECTEURS

Pourquoi, cette année, ami(e)s contribuables, vouloir vous informer plus particulièrement sur la (CAAB) : Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons ?

Il nous est apparu que beaucoup d'entre vous ignorent, jusqu'à l'existence même de cette organisation. Hors, cette institution territoriale prend et prendra de plus en plus de prérogatives par transferts de compétences des communes vers la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons (CAAB) et donc, des financements, recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissements correspondants.

Ce document se veut être le reflet de notre compréhension du fonctionnement de la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil Bezons au travers des textes, documentations et réponses que nous avons obtenues.

En aucun cas ce document n'est exhaustif et ne peut être considéré comme décrivant parfaitement les mécanismes complexes de ce que nous nous permettons de nommer à ce jour « **la Grande Nébuleuse Pourpre** ».

SOMMAIRE

1	Les débuts	3
1.1	Historique.....	3
1.2	L'agglomération en chiffres	3
1.3	Les conseillers communautaires.	4
2	Les buts recherchés	5
2.1	Compétences obligatoires	6
2.1.1	Développement économique (11/12/2006).....	6
2.1.2	Aménagement de l'espace.....	7
2.1.3	Equilibre social de l'habitat.....	8
2.1.4	Politique de la ville	8
2.2	Compétences optionnelles	9
2.2.1	Voirie	9
2.2.2	Eau	9
2.2.3	Equipements culturels et sportifs.....	10
2.3	Compétences facultatives	10
2.3.1	Politique de l'emploi	10
2.3.2	Enseignement de la musique, de la danse et des arts dramatiques (01/01/2007).10	
2.3.3	Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (01/01/2008)	11
2.3.4	Assainissement des eaux usées et pluviales (01/01/2008)	11
2.3.5	Actions d'environnement d'intérêt communautaire	11
3	Le fonctionnement	12
3.1	Les infrastructures d'accueil	12
3.2	Le personnel	13
3.3	Le matériel transmis	13
4	Le financement	14
4.1	Les ressources de l'agglomération	14
4.2	Les emplois de l'agglomération.....	15
4.3	Ventilation du budget par grands secteurs d'intervention.....	16
4.4	Les attributions de compensation aux communes	16
4.5	Les Prélèvements fiscaux de l'agglomération pour 2011	18
5	L'objectif est-il atteint ?	19
6	Documentation et remerciements	20



1 Les débuts

1.1 Historique.

Avant les années 2000, les différentes équipes municipales avaient évoqués la possibilité de regroupement de communes.

Or les communautés de communes sont destinées plus particulièrement à l'espace rural et aux bassins de vie des petites villes.

L'équipe du Député-maire d'Argenteuil Bezons : Georges Mothron a repris cette idée et l'a mise en œuvre pour aboutir à la création de la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil Bezons au 1^{er} janvier 2006.

La communauté succède à de nombreuses coopérations entre les deux villes :

- La société d'économie mixte SEMARG (Rives de Seine développement).
- La (MIDEC) : Mission Intercommunale de Développement Économique du bassin d'Argenteuil-Bezons.
- L' (OPIAB) : Office Public Intercommunal d' (HLM) Argenteuil-Bezons, qui vient de fêter ses 80 ans.
- L' (ÉPAFAB) : Établissement Public d'Action Foncière d'Argenteuil-Bezons.
- Un réseau de transports interurbains (R'Bus).

Le 8 avril 2008, le nouveau maire (PS) d'Argenteuil, Philippe DOUCET, succède à Georges MOTHRON (UMP) à la présidence de la (CAAB).

1.2 L'agglomération en chiffres

- Date de création : 22 décembre 2005
- Sièges actuel et futur à Bezons
 - *la charte de l'agglomération prévoit que le siège soit toujours à Bezons*
- Superficie 21 km²
- Nombre de communes : 2 communes
- Population 130 000 habitants
 - Argenteuil 104 000 habitants
 - Bezons 26 000 habitants
- Densité 5 725 hab./km²
- Mode de représentation : égalitaire ; nombre de délégués fixe pour chaque commune
- Nombre de délégués 24 au départ puis passés à 36 par l'équipe actuelle dont 10 vice-présidents
- Nombre de délégués par commune : 18 délégués par commune
- Personnel : environ 530 personnes (+ personnel détachés par les communes membres)

1.3 Les conseillers communautaires.

Depuis sa création en janvier 2006, la (CAAB) s'emploie à dynamiser les services publics dépendants de sa compétence. En 2009, prétextant l'importance des tâches à accomplir le président de la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil Bezons et sa majorité décident d'augmenter le nombre des délégués de chaque commune au sein du conseil communautaire. Il passe de 24 (12 pour Argenteuil - 12 pour Bezons) à 36 membres (dont 10 vice-présidents), soit 18 conseillers communautaires par ville.

Une commune ne peut pas à elle seule compter plus de la moitié des sièges du conseil communautaire (règles générale des intercommunalités), cependant nous notons la prolifération du nombre d'élus en postes, ceux-ci n'étant pas transférables comme le sont les compétences, le personnel, le matériel, les financements. Il y a donc là dédoublement fictif de la charge des élus et accroissement d'indemnités injustifiées, que nous dénonçons.

Organigramme de la Communauté d'Agglomération

01	M. Philippe DOUCET	Président	Argenteuil - Majorité
02	M. Dominique LESPARRE	1 ^{er} Vice-président	Bezons - Majorité
03	M ^{me} Chantal COLIN	2 ^{ème} Vice-présidente	Argenteuil - Majorité
04	M. Faouzi LAMDAOUI	3 ^{ème} Vice-président	Argenteuil - Majorité
05	M. Claude LAUNAY	4 ^{ème} Vice-président	Bezons - Majorité
06	M. Guillaume OUEDRAOGO	5 ^{ème} Vice-président	Argenteuil - Majorité
07	M. Bernard VOISIN	6 ^{ème} Vice-président	Argenteuil - Majorité
08	M. Michel TETART	7 ^{ème} Vice-président	Argenteuil - Majorité
09	Mme Christine ROBION	8 ^{ème} Vice-président	Argenteuil - Majorité
10	M. Christian OURMIERES	9 ^{ème} Vice-président	Bezons - Majorité
11	M. Abdelkader SLIFI	10 ^{ème} Vice-président	Argenteuil - Majorité
12	M. Gérard CARON	Conseiller communautaire	Bezons - Majorité
13	M ^{me} Anne GELLÉ	Conseiller communautaire	Argenteuil - Majorité
14	M. Pierre BORDAS	Conseiller communautaire	Bezons - Majorité
15	Mme Florelle PRIO	Conseiller communautaire	Bezons - Majorité
16	M ^{me} Patricia JAOUEN	Conseiller communautaire	Bezons - Majorité
17	M. Olivier SELLIER	Conseiller communautaire	Argenteuil - Majorité
18	M. Jackie CHERIN	Conseiller communautaire	Bezons - Majorité
19	Mme Consuelo FERNANDEZ	Conseiller communautaire	Bezons - Majorité
20	M. Fabien BENEDIC	Conseiller communautaire	Argenteuil - Majorité
21	M. Marc TAQUET	Conseiller communautaire	Argenteuil - Majorité
22	M ^{me} Marie-Christine PASQUET-GRELET	Conseiller communautaire	Bezons - Majorité
23	M ^{me} Arlette BLACKMANN	Conseiller communautaire	Argenteuil - Majorité
24	M ^{me} Jocelyne CHASSAING	Conseiller communautaire	Bezons - Majorité
25	M. Mouloud BOUSSELAT	Conseiller communautaire	Argenteuil - Majorité
26	M. Farid BERKANE	Conseiller communautaire	Bezons - Majorité
27	M ^{me} Corinne CAPPELI	Conseiller communautaire	Bezons - Majorité
28	M. Alain KABULO	Conseiller communautaire	Bezons - Majorité
29	M ^{me} Nessrine MENHAOUARA	Conseiller communautaire	Bezons - Majorité
30	M ^{me} Séverine KAOUA	Conseiller communautaire	Argenteuil - Majorité
31	M. Jean-Paul LEGRAND	Conseiller communautaire	Bezons - Opposition
32	M. Malik BENIDIR	Conseiller communautaire	Bezons - Opposition
33	M. Gilles SAVRY	Conseiller communautaire	Argenteuil - Opposition
34	M. Xavier PÉRICAT	Conseiller communautaire	Argenteuil - Opposition
35	M. Arnaud GIBERT	Conseiller communautaire	Bezons - Opposition
36	<i>Délégué à nommer suite à démission délégué titulaire</i>	Conseiller communautaire	Argenteuil - Opposition

2 Les buts recherchés

A quoi sert une Communauté d'agglomération ?

Il existe un peu moins de 200 communautés d'agglomération en France.

Ce sont des établissements publics de coopération intercommunale dans diverses compétences réparties en compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Une communauté d'agglomération, c'est une structure publique permettant d'aller plus loin dans la coopération économique et politique.

C'est doter le bassin de vie des communes concernées d'une vision plus large, d'une vision d'ensemble de la politique économique et sociale locale.

C'est gérer les établissements publics avec plus d'envergure qu'une gestion communale, mutualiser, fédérer les compétences, le savoir-faire, les moyens humains, techniques et financiers et donc théoriquement pratiquer des économies d'échelle.

Le but recherché est donc d'harmoniser au mieux le développement local et de baisser les coûts de structures en mettant en commun les réflexions et les actions.

Ne nous leurrions pas, c'est aussi une force de propositions et d'actions par rapport à d'autres territoires et villes, un rapport de force politique plus important pour emporter des décisions d'ordres départementales, régionales ou nationales.

Compétences de la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil Bezons

Date d'activation	Compétence transférée	Type de compétence
22/12/2005	Développement économique	Compétence obligatoire
22/12/2005	Aménagement urbain de l'espace communautaire et transports urbains	Compétence obligatoire
22/12/2005	Equilibre social de l'habitat / PLH Plan local de l'Habitat	Compétence obligatoire
22/12/2005	Politique de la ville	Compétence obligatoire
22/12/2005	Voirie (création, aménagement, entretien) et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire (création, aménagement, gestion).	Compétence optionnelle
22/12/2005	Eau (déjà gérée par un syndicat intercommunal).	Compétence optionnelle
22/12/2005	Équipements sportifs (construction, aménagement, entretien et gestion).	Compétence optionnelle
22/12/2005	Équipements culturels hors bibliothèques, médiathèque et salle Paul Eluard (construction, aménagement, entretien et gestion)	Compétence optionnelle
22/12/2005	Équipements culturels bibliothèques (construction, aménagement, entretien et gestion)	Compétence optionnelle
22/12/2005	Équipements culturels Théâtre Paul Eluard (entretien et gestion)	Compétence optionnelle
22/12/2005	Emploi & Formation (politique de l'emploi et mise en œuvre d'actions).	Compétence facultative
22/12/2005	Enseignement de la musique, de la danse et des arts dramatiques.	Compétence facultative
22/12/2005	Environnement : protection et de la mise en valeur des actions d'environnement.	Compétence facultative
01/01/2008	Collecte des ordures et déchets ménagers	Compétence facultative
01/01/2008	Assainissement des eaux usées et pluviales	Compétence facultative

LEGITIMES DEPENSES

A noter :

Lors de la création de la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil Bezons, il a été défini des compétences obligatoires, des compétences optionnelles ainsi que des compétences facultatives, lesquelles sont reprises dans le tableau du chapitre 2 avec le 22/12/2005 pour date d'activation.

Au départ les compétences obligatoires ont été transférées sans les ressources humaines correspondantes. Il a été défini un protocole d'accord de mise à disposition de Ressources Humaines entre l'Agglomération et les villes d'Argenteuil et de Bezons.

Les compétences optionnelles n'ont pas été transférées tout de suite. Ces compétences ont été transférées à différentes dates depuis la création de la CAAB

Dans les chapitres ci-après vous pourrez retrouver ces dates 'd'activation' ou de transfert réel des compétences.

Il est important de noter que le transfert des compétences optionnelles concerne le « Contenant » car le contenu (ex la politique culturelle) n'est pas transféré à l'agglomération.

2.1 Compétences obligatoires

2.1.1 Développement économique (11/12/2006)

L'ensemble des actions sur le territoire des deux communes membres en matière de promotion, attractivité et développement du bassin, d'animation du bassin, de services aux entreprises, de formation visant à soutenir les entreprises dans leur développement, leur permettant de maintenir les compétences de leurs salariés face à l'évolution des métiers (dans le cadre de leurs plans de formation interne) est déclaré d'intérêt communautaire. La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des cinq parcs d'activités suivants -Ouest à Bezons, Est à Bezons, du Val à Argenteuil, de la Gare à Argenteuil, des Berges de Seine à Argenteuil -, sont d'intérêt communautaire.

Zones d'activités économiques

- Gestion de cinq parcs d'activités : le parc du Val d'argent à Argenteuil, le parc de la Gare d'Argenteuil, le parc des Berges de Seine à Argenteuil, le parc Seine ouest à Bezons et le parc Seine est à Bezons.
- Programme pluriannuel de requalification des zones industrielles est et ouest à Bezons et des parcs d'activités des berges de Seine, de la gare et du val d'argent à Argenteuil (2006-2009).
- Requalification du sud du parc d'activités du Val d'argent (en cours en 2009).
- Réalisation d'études d'aménagement sur les parcs d'activités, du Val d'argent, de la Gare et des Berges de Seine à Argenteuil et le parc d'activités Est de Bezons (en cours en 2009).

LEGITIMES DEPENSES

Actions de développement économique

- Gestion de l'observatoire économique.
- Lancement de l'étude pour la définition du projet de développement économique de la communauté d'agglomération (2007).
- Réalisation d'une étude de définition stratégique sur le bassin économique (2008). Partenariats
- Versement de subventions annuelles à l'Association pour la réalisation et le soutien à l'initiative (ARSI). Promotion
- Edition d'un annuaire des entreprises (2007).
- Edition d'une lettre économique (2 numéros/an).
- Réalisation d'une plaquette de promotion économique du territoire (2007).
- Participation à la semaine départementale de la création et de la reprise d'entreprises (2007).
- Participation au MIPIM (marché international des professionnels de l'immobilier) (mars 2007).
- Participation au SIMI (salon de l'immobilier d'entreprises) (2007).

2.1.2 Aménagement de l'espace

Création et réalisation de ZAC (01/01/2008)

Toutes opérations d'aménagement à vocation économique, y compris les ZAC, hors activité de commerce et d'artisanat.

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

- Adoption d'un projet de territoire, dans le cadre du dossier de candidature à la programmation FEDER-FSE en Europe (20/02/2008).

FEDER: Fonds Européen de Développement Régional

FSE: Fonds Social Européen

Zones d'aménagement concerté

Transports urbains

- Installation d'abribus (2007).
- Renouvellement et extension du parc de véhicules du réseau R'Bus (2008).
- Signature d'une convention annuelle d'exploitation du réseau R'Bus conclue entre la CAAB et la Communauté de communes de la Boucle de la Seine et avec la Société des Transports du Val d'Oise.
- Participation au comité local de transports chargé de veiller à la qualité de gestion du réseau.
- Participation au comité de site de la gare routière d'Argenteuil.
- Mise aux normes des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite (en cours en 2009).
- Mise en fonctionnement d'une navette qui dessert l'ensemble de la ZAE du Val d'argent (2009).
- Mise en place de zones 30 (en cours en 2009). Budget de 3,5 millions d'euros pour 2009.
- Lancement de l'élaboration du PLD (2009).

2.1.3 Equilibre social de l'habitat

Equilibre social de l'habitat (28/03/2006 et 27/11/2007)

Sont d'intérêt communautaire la politique du logement, les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat, les actions par des opérations en faveur du logement des personnes défavorisées, l'amélioration du parc immobilier bâti, telles qu'elles seront définies par le PLH intercommunal (27/11/2007).

L'office public intercommunal d'habitation à loyers modérés d'Argenteuil Bezons est d'intérêt communautaire (28/03/2006).

Politique du logement et programme local de l'habitat

- Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) (en cours depuis 2009).

Actions et aides financières en faveur du logement social

- Gestion de l'office public intercommunal d'habitation à loyer modéré, dont le parc compte près de 11 000 logements.
- Participation au financement du plan de réhabilitation du parc locatif social annoncé en juin 2009 (100 millions d'euro; de travaux sur 5 ans, dont 10 millions apportés par la communauté d'agglomération, pour la réhabilitation de 40% du parc social).

Actions en faveur des personnes défavorisées

Amélioration du parc immobilier bâti

Réserves foncières

2.1.4 Politique de la ville

Est d'intérêt communautaire le volet intercommunal du CUCS. (27/11/2007)

L'élaboration d'un plan de coordination des actions municipales de prévention routière et de sécurité dans les transports public est d'intérêt communautaire. (27/11/2007)

Dispositifs contractuels

- Signature d'une convention de rénovation urbaine pour le quartier du Val d'argent à Argenteuil (février 2005).
- Signature d'une convention de rénovation urbaine pour le quartier de la Tête-de-pont à Bezons (2007).
- Signature du volet intercommunal du CUCS (26/03/2007)

Dispositifs locaux

2.2 Compétences optionnelles

2.2.1 Voirie

Sont d'intérêt communautaire:

Les voies comprenant toutes les couches des chaussées et des trottoirs, et également à ce titre les emplacements de stationnement sur voirie, à l'exception de la politique de stationnement elle-même qui continue à relever des communes dans le cadre de l'exercice du pouvoir de police des maires, les réseaux et installations d'éclairage public, les réseaux et installations de signalisation lumineuse tricolore, les mobiliers urbains, qu'il s'agisse aussi bien des petits mobiliers tels que (non limitatifs) les corbeilles, les bancs, les potelets, les barrières, que des mobiliers mis à disposition tels que (non limitatifs) les abribus ou les panneaux d'affichage.

Les Villes disposent à titre gratuit de l'usage des supports que constituent les mobiliers urbains d'affichage et en déterminent le contenu, les équipements de signalisation horizontale et verticale, et à ce titre non seulement ce qui concerne la signalisation routière mais aussi le jalonnement, la fosse de plantation des arbres d'alignement, les délimitations des zones végétales de la voirie et infrastructure des jardinières sur voirie, la plantation des arbres d'alignement comme des végétaux sur voirie restant de la compétence des Villes, car l'ensemble des espaces verts, notamment ceux attenants, traversés ou utiles à la voirie, sont exclus de l'intérêt communautaire, les bouches de lavage et la superstructure des avaloirs, les Villes restant compétentes pour leurs réseaux de distribution et d'évacuation des eaux et assainissement, les bouches et poteaux d'incendie, le désherbage, nettoyage, balayage et lavage des chaussées, trottoirs, les emplacements de stationnement sur voirie et l'ensemble des dépendances de voirie et espaces ouverts sur voirie, à l'exception des espaces verts non attenants, traversés ou utiles à la voirie, le vidage des corbeilles sur l'ensemble des dépendances de voirie et espaces ouverts sur voirie, l'enlèvement des inscriptions et affichages sauvages, la collecte, stockage et envoi en décharge adéquate des dépôts sauvages sur voirie, le ramassage des animaux morts de moins de 40 kg sur voirie.

- Création d'un nouveau centre technique à Argenteuil (en cours depuis 2008).
- Réfection de voirie, enfouissement de réseaux de télécommunication, modernisation de l'éclairage public, nettoyage de graffitis, travaux d'aménagement de sécurité dans le cadre du programme des travaux relatifs à l'aménagement, la sécurité et l'exploitation du réseau routier (TRASERR) en 2007-2008.
- Participation à l'association SYNCOM pour la réalisation de fouilles.
- Elaboration d'un schéma directeur de l'éclairage public (en cours depuis 2009).

Parcs de stationnement

Sont d'intérêt communautaire les études préalables à la programmation et à la réalisation de Murs parcs de stationnement se révélant indispensables à la desserte du territoire communautaire. (01/01/2008)

2.2.2 Eau

- Adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (09/05/2007).

2.2.3 Equipements culturels et sportifs

Sont d'intérêt communautaire l'école nationale de musique et de danse d'Argenteuil, l'annexe Darius Milhaud à Argenteuil, le studio du Val d'Argent à Argenteuil, l'école de musique et de danse de Bezons, la salle Romain Rolland de Bezons, le centre des musiques actuelles (Cave Dîmière) d'Argenteuil et le complexe culturel d'Argenteuil. (11/12/2006)

- Réalisation d'un espace culturel à Argenteuil (inauguration début 2008).
- Réalisation d'un centre des musiques actuelles à Argenteuil (inauguration début 2008).
- Organisation du festival "Les Cinglés du cinéma" à Argenteuil.
- Signature de conventions culturelles, en particulier avec le département du Val d'Oise et la région Ile-de-France (affiliation au dispositif Chèque culture région Ile-de-France, conventions de partenariat pour la promotion de l'art contemporain, ...).
- Mise en réseau des écoles de musique, sur le plan technique, tarifaire et de la programmation (en cours depuis 2009).

2.3 Compétences facultatives

2.3.1 Politique de l'emploi

- Adhésion à la Maison de l'emploi d'Argenteuil Bezons en 2006. Acquisition et mise à disposition de locaux et versement d'une subvention annuelle contre signature d'une convention d'objectif.
- Mise en œuvre de l'école de la deuxième chance (2007).
- Création de la maison de la création d'entreprises (2006).
- Signature d'une convention avec l'association AGIRE chargée d'assurer l'animation et la gestion administrative et financière du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).
- Organisation d'un salon annuel de l'emploi et de la formation à partir de 2007.
- Versement de subventions annuelles à la Mission intercommunale jeunesse (MU).
- Signature d'une convention de partenariat entre la CAAB et la SNCF en faveur de l'emploi (mars 2007).

2.3.2 Enseignement de la musique, de la danse et des arts dramatiques (01/01/2007)

La signature d'une charte de fonctionnement des processus décisionnels en matière culturelle est déclarée d'intérêt communautaire. (01/01/2008)

- Gestion du conservatoire à rayonnement départemental d'Argenteuil et de l'école de musique de Bezons.
- Gestion du futur complexe culturel d'Argenteuil (le Figuier blanc), du centre des musiques actuelles (cave dîmière) d'Argenteuil, du studio du val d'argent à Argenteuil, de la salle de cinéma à Argenteuil, de la salle Romain Rolland à Bezons et de l'annexe Darius Milhaud à Argenteuil.
- Prise en charge de l'ensemble des activités liées aux politiques cinématographiques et du spectacle vivant (2007).

2.3.3 Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (01/01/2008)

- Adhésion au syndicat mixte de valorisation des déchets AZUR (01/01/2008).
- Institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères intercommunale (01/01/2008).
- Généralisation de la collecte du verre en apport volontaire sur l'ensemble du territoire (20/02/2008).

2.3.4 Assainissement des eaux usées et pluviales (01/01/2008)

- Adhésion aux syndicats intercommunaux d'assainissement du Val-Notre-Dame et de Houilles, Carrières-sur-Seine, Bezons et Chatou (22/11/2007).
- Institution d'une redevance d'assainissement par zone (28/01/2008).
- Lancement de l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement communautaire (20/02/2008).
- Réalisation de travaux de réhabilitation (2008).

2.3.5 Actions d'environnement d'intérêt communautaire

Protection et mise en valeur de l'environnement (11/12/2006)

L'élaboration de la cartographie du bruit à l'échelle du territoire communautaire est d'intérêt communautaire, ainsi que l'aménagement paysager et environnemental et l'entretien des berges de la Seine depuis Epinay jusqu'à Carrières, y compris la future base de loisirs du Pont de Bezons.

- Réalisation d'une carte du bruit (2007).
- Adhésion au comité local d'information (CLIC) pétrolier de Gennevilliers en vue de l'aménagement et de l'entretien des berges de Seine d'Epinay jusqu'à Carrières.
- Adhésion dès 2007 à l'association "La Seine en partage", qui mène des actions en matière de valorisation et de protection environnementale de la Seine et de ses berges.
- Signature d'une convention de trois ans de partenariat avec la société Eco Act, chargée de trouver des entreprises mécènes pour financer des actions de préservation de l'environnement (2007-2010).
- Participation au remembrement foncier du port à sable d'Argenteuil (2007).
- Réaménagement des berges de Seine, sous maîtrises d'ouvrage et d'oeuvre communes avec le conseil général (en cours en 2009). Outre le travail paysager et de protection des couloirs de biodiversité, le projet comprend l'enfouissement de la RD 311 à la Tête du pont de Bezons.

3 Le fonctionnement

3.1 Les infrastructures d'accueil



Les premiers locaux qui ont accueilli le projet de communauté d'agglomération furent les salles de réunion de la Mairie de Bezons.

Très rapidement il fut décidé de louer des locaux dans un bâtiment de bureaux situé au 1 de la rue Jean Carasso, toujours à Bezons.

La superficie au sol de ce bâtiment avoisine les 2000 m².

L'Hôtel de Communauté d'Agglomération accueille également la maison de l'emploi et de l'entreprise.

C'est à ce jour le siège de la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil Bezons.

Un nouvel Hôtel de Ville de l'Agglomération en projet.

Le 7 octobre dernier a été posée la première pierre du bâtiment « Camille Doncieux » qui abritera entre autres un espace vitrine du pôle « mécatronique », souhaitant devenir une filière d'excellence du territoire.

Le bâtiment « Camille Doncieux, » situé sur les rives de Seine - Quai Voltaire à Bezons en limite d'Argenteuil, abritera à terme les sièges de l'agglomération et de l'office Argenteuil-Bezons Habitat, un espace vitrine du pôle « mécatronique » ainsi qu'une pépinière d'entreprises.

Sur les 8000 m² du bâtiment, seuls 2000 m² serviront à l'accueil du pôle mécatronique dont 329 m² seulement pour présenter les entreprises industrielles du bassin d'Argenteuil Bezons

La norme NF E 01-010 (2008) définit la mécatronique comme une « démarche visant l'intégration en synergie de la mécanique, l'électronique, l'automatique et l'informatique dans la conception et la fabrication d'un produit en vue d'augmenter et/ou d'optimiser sa fonctionnalité »



Les autres bâtiments administratifs et techniques dépendants de l'agglomération sont les bâtiments abritant actuellement les services dont les compétences ont été transférés à la communauté, citons par exemple :

- Bâtiments technique de ramassage et traitement des déchets
- Ecole de musique et de danse
- Maison de l'emploi

3.2 Le personnel

Le personnel de la municipalité d'Argenteuil serait de l'ordre de 2800 personnes) et celle de Bezons de l'ordre de 800 personnes (*à vérifier*) (y compris agents sous contrat et stagiaires).

A ce jour le personnel de la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil Bezons compterait 530 personnes, dont 88 personnes mutées dernièrement d'Argenteuil.

Nous estimons l'origine de ce personnel à 80% issus de mutation entre les municipalités d'Argenteuil ou de Bezons et l'Agglomération et 20% d'embauches directes.

Il est à noter que les mutations ne sont pas choses aisées à effectuer. En effet les conditions de travail, les traitements, les horaires et certains « avantages acquis » sont différents d'une commune à l'autre. Il y a donc négociation individuelle systématique lors de chaque mutation.

De ce fait certaines tâches relevant de compétences transférées sont à ce jour réalisées par l'Agglomération par des fonctionnaires territoriaux rattachés soit à la Mairie d'Argenteuil soit à celle de Bezons.

3.3 Le matériel transmis

S'il n'est pas aisé de transférer le personnel d'une Municipalité vers une communauté d'Agglomération, il est plus aisé d'effectuer des mutations de propriété aux matériels.

Ainsi, les camions poubelles, et les consommables pour les camions poubelles ont été transmis à l'agglomération par la ville d'Argenteuil.

Les véhicules : camionnettes, voitures de services ont été également transmis cependant de nouveaux véhicules ont été achetés directement par l'Agglomération.

Le transport en commun est sous traité à Veolia qui l'exploite sous le nom de « TVO » (Transport Val d'Oise).

L'éclairage public a été sous traité à la société INEO, qui gérait déjà Argenteuil, dans le passé.

Du point de vue financier ces transferts vont être réglementés, appréciés, valorisés puis validés par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

La CLECT procédera ensuite à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée (*Voir chapitre financier*).

4 Le financement

4.1 Les ressources de l'agglomération

L'ensemble des recettes est illustré par le budget 2011.

Pour l'année 2011 le budget d'investissement est de : 51 773 175 €

RECETTES	
FCTVA (*)	3 000 000 €
Subventions d'investissement	6 367 808 €
Recours à l'emprunt	15 502 822 €
Autofinancement brut et amortissements	8 902 545 €
TOTAL Intermédiaire	33 773 175 €
Emprunt à usage de ligne de trésorerie	18 000 000 €
TOTAL	51 773 175 €

(*) Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'Etat aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire.

Pour l'année 2011 le budget de fonctionnement est de : 78 126 613 €

RECETTES		
Recettes fiscales	Y compris FNGIR (*)	40 241 802 €
Dotation de l'Etat		25 243 726 €
TOTAL		65 485 528 €

Ce tableau est issu du compte rendu du Conseil Communautaire du 16 décembre 2010. Nous faisons le constat que pour un budget de fonctionnement annoncé de plus de 78 millions d'euros, les recettes annoncées, dans le compte rendu, sont de l'ordre de 65,5 millions d'euros soit un « trou » de 12,5 millions d'euros environ.

(*) (FNGIR) Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, suite à la réforme de la Taxe professionnelle.

LEGITIMES DEPENSES

4.2 Les emplois de l'agglomération

L'ensemble des dépenses est illustré par le budget 2011.

Pour l'année 2011 le budget d'investissement est de : 51 773 175 €

DEPENSES	
Dépenses d'équipements	30 973 175 €
Capital de la dette à rembourser	2 650 000 €
Divers	150 000 €
TOTAL Intermédiaire	33 773 175 €
Remboursement d'emprunt à usage de ligne de trésorerie	18 000 000 €
TOTAL	51 773 175 €

Pour l'année 2011 le budget de fonctionnement est de : 78 126 613 €

DEPENSES	
Reversements aux communes	25 400 000
Participations et subventions	2 100 000 €
Intérêts d'emprunt	1 000 000 €
Dépenses de personnel (dont indemnités des délégués)	22 000 000 €
Charges de fonctionnement courantes	17 700 000 €
Autofinancement brut et amortissements (*)	8 902 545 €
TOTAL	77 102 545€

Ce tableau est issu du compte rendu du Conseil Communautaire du 16 décembre 2010. Nous faisons le constat que pour un budget de fonctionnement annoncé de plus de 78 millions d'euros, les dépenses annoncées, dans le compte rendu, sont de l'ordre de 77 millions d'euros soit un « oubli » de justification de dépenses de 1 million d'euros environ.

(*) Respectivement : 8 702 545 € d'autofinancement et 200 000 € d'amortissements.

Il est à noter que la ligne « Autofinancement brut et amortissements » est le résultat positif du compte de fonctionnement de l'Agglomération, cette somme venant s'imputer dans les recettes d'investissement.

4.3 Ventilation du budget par grands secteurs d'intervention

Secteurs d'intervention (hors inscriptions financières et non opérationnelles)	Dotations budgétaires BP 2011 (fonctionnement et investissement) en €	Pourcentage par rapport au budget total de l'Agglomération
Développement économique	2 863 173	2,20%
Emploi	1 422 353	1,09%
Aménagement et déplacements	1 585 700	1,22%
Habitat	2 405 640	1,85%
Espace public et réseaux (voirie, éclairage public)	20 478 134	15,76%
Propreté	7 040 377	5,42%
Ordures ménagères	11 317 238	8,71%
Environnement (Berges de Seine, développement durable)	855 900	0,66%
Ecoles de musique	3 586 001	2,76%
Figuier Blanc, Cave Dîmière, équipements associés et Théâtre Paul Eluard	4 106 927	3,16%
Enseignement supérieur	6 150 000	4,73%
TOTAL de la ventilation	61 811 443	47,58%
budget d'investissement	51 773 175	39,86%
budget de fonctionnement	78 126 613	60,14%
Budget total de l'agglomération	129 899 788	100,00%
Autre secteurs d'intervention	68 088 345	52,42%

4.4 Les attributions de compensation aux communes

La définition de l'attribution de compensation est rappelée comme suit par le Guide de l'Intercommunalité publié par la Direction générale des Collectivités Locales :

« L'attribution de compensation constitue pour les EPCI une dépense obligatoire. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique (*Formulation antérieure à la réforme de la TP*) et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

Afin de répondre à ces obligations, la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil Bezons a constitué dès 2006 une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), dont le rôle est d'établir les montants de charges et de réduire à due concurrence l'Attribution de Compensation reversée aux communes.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux d'Argenteuil et de Bezons.

Lors de chaque transfert de compétences de l'une des deux communes vers l'agglomération, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

Ensuite, la CLECT doit élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées par la ou les communes à l'agglomération permettant ainsi d'estimer le montant de l'attribution de compensation.

Celui-ci sera alors soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres de l'agglomération statuant à la majorité qualifiée (*l'unanimité n'est plus requise*) dans les conditions fixées à l'article L. 5211-56-II du Code Général des Collectivités Territoriales.

LEGITIMES DEPENSES

Si l'attribution de compensation s'avère négative, l'agglomération peut demander aux communes la composant d'effectuer un versement à son profit.

Cependant le mécanisme mis en place, du fait de sa souplesse accrue, n'est pas à l'abri non plus d'utilisations plus cavalières et opportunistes. Il s'agira donc de l'utiliser à bon escient, sans quoi les attributions de compensation, sortes de gardiennes du temple de la neutralité budgétaire, dont le principe est de figer les coûts du passé et mutualiser les coûts du futur, ne seraient plus gardiennes de rien du tout.

S'il en était ainsi, l'attribution de compensation, clé de voûte des relations financières en (ex) TPU, pourrait bien perdre ce statut-là, pour devenir une variable d'ajustement parmi d'autres dans un vaste mouvement de répartition des ressources entre communes et communautés d'agglomération.

Ainsi, la CLECT réunie fin décembre 2008, bien après le vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) avait fixé les montants des Attributions de Compensation à reverser à Argenteuil et à Bezons au titre des transferts alors réalisés (les montants n'étant pas indexés), de la façon suivante :

- Pour la commune d'Argenteuil : 18 128 570 €
- Pour la commune de Bezons : 7 044 865 €

En 2010, l'Agglomération s'est vue transférée par la commune de Bezons, la gestion du Théâtre Paul Eluard. La CLECT, de nouveau réunie le 22 novembre 2010, après examen des coûts de cet équipement et des modalités de leur prise en charge par l'Agglomération (compte tenu du rayonnement intercommunal de l'équipement), a conclu à une réduction de l'Attribution de Compensation de Bezons à hauteur de 467 820 €.

De ce fait, les montants définitifs des Attributions de Compensation à verser à Argenteuil et à Bezons correspondent aux montants suivants :

- Pour la commune d'Argenteuil : 18 128 570 €
- Pour la commune de Bezons : 6 557 045 €

A notre connaissance, depuis la création de la communauté d'Agglomération d'Argenteuil Bezons, aucune Attribution de Compensation n'avait été versée aux communes.

4.5 Les Prélèvements fiscaux de l'agglomération pour 2011

A compter de l'exercice budgétaire 2011, les prélèvements fiscaux du budget principal de l'Agglomération sont les suivants :

Le taux de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (réforme de la Taxe Professionnelle)

Ce taux est fixé au niveau national pour les communautés d'agglomération.

Le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

(réforme de la Taxe Professionnelle)

A compter de 2011, l'agglomération se voit transférée la part foncière de Taxe Professionnelle antérieurement perçue par la Département (au taux de 6.45%) et par la Région (au taux de 1.72%). Ces taux viennent s'additionner aux taux relais de TP approuvé en 2010 par l'Agglomération (21.85%).

Suite à l'application d'un coefficient de majoration, au titre des frais d'assiette reversés à la collectivité (1,0485) et à l'abattement de 16% portant sur le taux, **le taux de CFE s'établit à 26,44%** (Voté par l'agglomération le 16 décembre 2010).

Le taux de la taxe d'habitation (récupération de la part départementale) :

Le taux de la taxe d'habitation pour l'intercommunalité est fixé à 6,78%.

Nous notons une augmentation de 0,9% pour ce taux, laquelle devrait être compensée par les abattements sur les bases de cotisation.

En effet, prétextant le fait de ne pas alourdir la charge fiscale des contribuables et des ménages et de neutraliser les effets de la réforme de la Taxe Professionnelle sur leurs cotisations, le Conseil communautaire a pris 2 délibérations spéciales instituant des abattements sur les bases de cotisation (*valeur locative*).

Au final, le mécanisme devrait assurer la neutralité du transfert de la taxe d'habitation – dans la mesure où l'agglomération reprend le taux départemental à l'identique : 5,88%, corrigé d'une quote-part des frais d'assiette (0,35%) prévus par la loi de finances initiale 2011.

Le taux du foncier non bâti (récupération de la part régionale) :

il est proposé de reprendre le niveau du taux régional à l'identique, soit 25,04%.

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

La TEOM est une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est assise sur les mêmes bases, soit 50 % de la valeur cadastrale locative.

Conformément à l'article 1639A du Code général des Impôts, le Conseil Communautaire est invité annuellement à fixer le taux de cette taxe.

Cette année encore le taux de cet impôt est maintenu à 6,01 %, soit un produit prévisionnel de 9 661 884 €, compte tenu d'une augmentation des bases prévisionnelles de 2%.

5 L'objectif est-il atteint ?

La Communauté d'Agglomération, 5 années après sa création, a-t-elle atteint ses objectifs pour lesquels elle a été créée ?

L'apparente bonne santé financière de l'agglomération – dont les recettes dépassent les besoins – pourrait laisser croire à une bonne gestion.

Cependant nous faisons les constats suivants :

1. La montée en charge des transferts de compétence voulue dès 2006 par l'ancienne équipe, se traduit par une progression dynamique des dotations de l'Etat : la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) a encore progressé de 1 million d'euros en 2010.
2. Les impôts ont augmenté tant sur la ville d'Argenteuil, quelque peu sur Bezons mais aussi sur l'Agglomération : en effet, le taux de la nouvelle Cotisation Foncière Economique (CFE) augmente de 11% en 2010 et passe de 19,66 % à 21,85 %.

Depuis la création de l'Agglomération en 2006, ce taux qui est à présent le taux de la CFE était de 19,66 % et n'avait jamais varié depuis la création de l'Agglomération.

Avec le relèvement de ce taux – qui remplace la Taxe Professionnelle - et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ponctionnant chaque année les ménages d'environ 7 millions d'euros, la majorité dirigeante actuelle de l'Agglomération aggrave la situation de crise économique et financière qui touche les ménages et les entreprises du bassin d'Argenteuil Bezons.

3. Contrairement aux objectifs de (RGPP) : Révision Générale des Politiques Publiques, lesquels prônaient la mutualisation des dépenses d'équipements, des projets pharaoniques sont lancés.

Un nouveau siège pour l'Agglomération et donc des dépenses de structure inévitables.

Alors que tous les rapports d'activité des agglomérations s'accordent pour dénoncer des « mille-feuilles » successifs et des dépenses redondantes, la création d'un nouveau siège pour l'Agglomération ne s'imposait pas.

Les villes d'Argenteuil et de Bezons ayant - lors de la création de la charte - décidé de mutualiser les moyens et d'éviter les dépenses inutile et improductives.

Alors que certains projets sont purement et simplement enterrés ou renvoyés aux calendes grecques, pour exemple le cas du musée dont la commission de réflexion qui s'est créée a définitivement enterré le projet puisque complètement absent des orientations budgétaires.

C'est aussi le cas de l'Agenda 21, « serpent de mer » à la mode qui revient et ne sert qu'à donner des gages aux sensibilités écologiques des deux villes.

Quant au projet des Berges de Seine, force est de constater qu'après son ajournement par le Conseil Général nous attendons de nouvelles propositions et orientations.

LEGITIMES DEPENSES

4. Un endettement de l'Agglomération qui s'envole.

L'endettement de l'Agglomération était de 25 millions d'euros fin 2008, annoncé à 48,3 millions d'euros en 2010, il s'établit selon le chiffrage de l'actuelle majorité de l'Agglomération « autour de 58 millions d'euros fin 2010 ! ».

A cet endettement le budget 2011 ajoute 15,5 millions d'emprunt supplémentaires portant le total de la dette de l'agglomération à 71 millions d'euros fin 2011 (*compte tenu du remboursement en capital de 2,65 millions d'euros en 2011*).

Depuis 3 ans (2008) la dette de la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil Bezons a quasiment triplé.

5. Qui plus est, une prolifération de nouveaux conseillers communautaires et vice-présidents, lesquels perçoivent une indemnité supplémentaire non imposable alors que leurs activités respectives communales se trouvent allégées d'autant, des tâches transférées.

Si les futurs Conseils Territoriaux, qui seront élus en 2014 se mettent en place avec la même opacité et la même propension à dilapider l'argent public, sans aucune réelle contrepartie de qualité des services rendus, nous avons bien du soucis à nous faire, chers amis contribuables, car la « **Grande Nébuleuse Pourpre** », Communauté d'Agglomération, ne manquera pas de nous taxer, de ruiner nos villes et par extension notre pays, la France.

6 Documentation et remerciements

Pour mener cette étude analytique nous avons tout d'abord recherché de la documentation sur les sites Internet des villes d'Argenteuil et de Bezons.

Bien qu'un nouveau site Internet de la ville d'Argenteuil ait- été créé tout dernièrement, nous n'avons trouvé quasiment rien qui puisse nous éclairer sur ce site.

Par contre, nous tenons à féliciter la ville de Bezons qui consacre de nombreuses pages à l'agglomération en y déposant notamment tous les comptes-rendus des conseils communautaires dont ceux du 16 décembre 2010 et du 17 mars 2011.

Des appels courriers électroniques ont été envoyés aux services de l'Agglomération, mais sont restés sans réponse.

La majeure partie des éléments que nous avons analysée a été trouvé grâce aux moteurs de recherche Internet, à des blogs d'élus de nos communes ou d'autres communes connaissant les mêmes problèmes.

L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) nous a permis de trouver la documentation concernant les transferts de compétences.

Nous remercions également les conseillers communautaires de l'opposition argenteuillaise : MM. Gilles Savry et Xavier Péricat, qui ont bien voulu répondre à nos questions.